



GUIDE DE L'ORGANISATEUR

RASSEMBLEMENTS MINI BASKET

SAISON 2019-2020



COMITE DEPARTEMENTAL DU PUY-DE-DOME DE BASKEBALL

63 avenue Barbier Daubrée—63100 CLERMONT-FERRAND

Tél : 04 73 92 48 54—www.basket63.com
contact@basket63.com



PREAMBULE	2
I. LES INFRASTRUCTURES	2
I. SALLE OU GYMNASE	2
II. ORGANISATION	2
III. VESTIAIRES	2
II. ORGANISATION SPORTIVE	3
I. ACCUEIL	3
II. PROGRAMME SPORTIF	3
III. INTENDANCE	3
I. BUVETTE	3
II. POT DE L'AMITIE – CLOTURE	3
III. RECETTES	3
IV. COMMUNICATION – EVENEMENTIEL	4
I. PHOTOS ET VIDEO	4
II. COMMUNICATION	4
III. RECOMPENSES	4

PREAMBULE

Les Rassemblements Mini Basket sont organisés tous les ans dans le département du Puy-de-Dôme. Ils regroupent la catégorie U7 sur 1 demi-journée et la catégorie U9 une autre demi-journée.

- ✓ Le Rassemblement des U7 « Les petits Lutins » se déroulera le samedi 14 décembre 2019.
- ✓ Le Rassemblement des U9 « Les Arlequins » se déroulera le samedi 15 février 2020.

Le club organisateur, ci-après dénommé « L'Organisateur », adhérera au présent guide qui servira de référence pour le bon déroulement de la manifestation.

I. LES INFRASTRUCTURES

i. Salle ou gymnase

L'Organisateur devra proposer une salle homologuée bénéficiant au minimum du classement fédéral H1 et présentant des capacités d'accueil du public suffisantes : tribune de 150 places assises environ. La salle sera visitée préalablement par des membres du Comité Départemental du Puy-de-Dôme de BasketBall (au plus tard 15 jours avant la manifestation)

La salle devra être équipée de :

- 1 chronomètre mural
- 1 tableau d'affichage des points
- Des paniers Mini Basket du club ou des clubs voisins (en cas de difficulté n'hésitez pas à vous rapprocher du Comité)
- 1 table et 2 chaises pour les membres de la commission Mini Basket proche de la table de marque
- 1 sono (en cas de difficulté n'hésitez pas à vous rapprocher du Comité)
- ballons T3 ou T5
- matériel pédagogique (en cas de difficulté n'hésitez pas à vous rapprocher du Comité)

ii. Organisation

Chaque rassemblement est organisé sur 2 ou 3 sites en fonction du nombre d'équipes inscrites.

Un responsable sur chaque site, nommé par la commission Mini Basket, veillera au bon déroulement de la manifestation.

L'organisateur doit fournir le nom d'une personne qui sera l'interlocuteur du Comité dans le cadre des échanges pour la préparation de la manifestation.

iii. Vestiaires

L'organisateur devra mettre à disposition :

- 1 vestiaire pour les filles
- 1 vestiaire pour les garçons

Les vestiaires seront en bon état et devront obligatoirement fermer à clé. Ils devront être clairement signalés et personnalisés. Les visuels seront créés par le Comité Départemental du Puy-de-Dôme de BasketBall et fournis à l'Organisateur.

II. ORGANISATION SPORTIVE

i. Accueil

L'accueil des clubs sur chaque site est géré par le responsable du rassemblement accompagné d'un membre de la commission Mini ou un élu du Comité.

ii. Programme sportif

La Commission Mini Basket a la charge de l'élaboration des Ateliers et des feuilles de route.

Le responsable de la commission Mini se rendra sur le site avec les photocopies.

L'Organisateur a la charge de la décoration des ateliers en fonction du thème et de fournir si possible des déguisements pour ses bénévoles.

L'Organisateur a la charge de mettre à disposition des bénévoles pour l'installation des ateliers, pour l'encadrement des ateliers et pour la préparation des récompenses

Pour le rassemblement des « Arlequins » 2019-2020, les entraîneurs « Animateur » en formation seront conviés dans le cadre de leur formation à animer des ateliers sur chaque site.

III. INTENDANCE

i. Buvette

La manifestation devra être libre d'accès. Il ne pourra pas être demandé de droits d'entrée.

L'ouverture des buvettes pourra se faire conformément à la législation en vigueur.

ii. Pot de l'amitié – Clôture

L'Organisateur gèrera l'organisation du pot de l'amitié qui clôturera la manifestation.

Il devra aussi fournir dans chaque sac de récompenses un goûter pour chaque enfant.

Le comité remboursera à hauteur de 150€ maximum, sur facture, les achats liés au goûter.

iii. Recettes

L'ensemble des recettes perçues reviendra à l'Organisateur.

IV. COMMUNICATION – EVENEMENTIEL

i. Photos et vidéo

L'Organisateur devra prévoir la prise de photos de qualité numérique de toutes les équipes présentes (présentation des équipes, matchs, pot de l'amitié, remise des récompenses, ...). Il devra les faire parvenir au Comité Départemental du Puy-de-Dôme de BasketBall au plus tard 48 heures après la manifestation, sous forme de clé USB, lien Internet ou courriel. En cas de difficultés ne pas hésiter à vous rapprocher du Comité.

ii. Communication

L'Organisateur assurera la communication de l'événement en local (licenciés club, affichage et site Internet, ...).

Le Comité Départemental du Puy-de-Dôme de BasketBall se chargera de communiquer sur l'événement par l'intermédiaire de ses propres supports (site internet, Facebook, ...)

L'Organisateur devra prendre contact en amont de l'événement avec la presse locale afin de s'assurer de la couverture de la manifestation le jour même. Le Comité fera de même auprès de son réseau.

iii. Remise des Récompenses

Les sacs des récompenses seront remis par le délégué du Comité présent le jour de l'évènement. Des personnes choisies par l'Organisateur (Président de club, élus de la commune, ...) pourront être associées à ces remises.